



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux de la Municipalité de Saint-Arsène
Comté de Rivière-du-Loup (Québec)

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARSÈNE



Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026 de la Municipalité de Saint-Arsène, tenue à la salle SVVF du Centre communautaire Morneau situé au 65, rue de l'Église, Saint-Arsène, à 20 h 00.

Sont présents à cette séance les conseillers suivants :

M. Rémi Bélanger	M. Robin Plourde
M ^{me} Claudine Charest	M. Marc Dionne
M. Gilles Michaud	M. Steve St-Pierre

Assiste également à la séance, M. Jean-François Dumais, directeur général et greffier-trésorier, agit comme secrétaire de la séance.

Formant quorum dudit Conseil sous la présidence de M. Mario Lebel, maire.

OUVERTURE

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire, M. Mario Lebel souhaite la bienvenue aux personnes présentes et demande un moment de réflexion avant de débiter la rencontre. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président, il est 20 h 00. Il y a 2 personnes présentes dans l'assemblée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE la lecture de l'ordre du jour est effectuée par le président d'assemblée;

IL EST PROPOSÉ, par le conseiller, M. Steve St-Pierre, d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

OUVERTURE

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026;

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

4. Rapports des comités;
5. Approbation des comptes;
6. Engagements de crédits;
7. Rapport du directeur général;
 - A) Utilisation de la petite caisse des comités;
 - B) Utilisation du Centre communautaire Morneau;
 - C) Utilisation de l'eau potable;
8. Correspondance;

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

9. Autorisation pour une demande au programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRSPA);

2026-041



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux de la Municipalité de Saint-Arsène
Comté de Rivière-du-Loup (Québec)

VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. Octroi de contrat de gré à gré avec la firme « Norda Stelo » pour la réalisation des plans et devis du projet de réservoir d'eau potable;

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11. Autorisation de verser un montant de 400 \$ à la bibliothèque pour l'achat de certificats-cadeaux en 2026;
12. Embauche de l'équipe d'animation pour le camp de jour de la relâche 2026;

DONS, APPUIS ET PARTICIPATION DU CONSEIL

FERMETURE

13. Affaires nouvelles;
14. Période de questions;
15. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-042

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ, par le conseiller, M. Gilles Michaud, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

4. RAPPORTS DES COMITÉS

Les conseillers présents effectuent un rapport sur les dernières réunions de leurs comités respectifs, séance tenante, devant les citoyens présents.

2026-043

5. APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et greffier-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 2 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et greffier-trésorier;

IL EST PROPOSÉ, par le conseiller, M. Rémi Bélanger, d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement totalisant la somme de :

Incompressibles (DAS, électricité, téléphone, ...)	54 641.18 \$
Salaires :	72 032.61 \$
Comptes à payer courant :	312 176.88 \$
GRAND TOTAL :	438 850.67 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS



2026-044

N° de résolution
ou annotation

2026-045

2026-046

2026-047

Procès-Verbaux de la Municipalité de Saint-Arsène
Comté de Rivière-du-Loup (Québec)

6. ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend en compte la liste des engagements de crédits pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale;

IL EST PROPOSÉ, par le conseiller, M. Marc Dionne, d'approuver la liste des engagements de crédits et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à procéder dans les limites de ces crédits, soit : l'entretien et la réparation des chemins, l'entretien de la machinerie et des bâtiments municipaux ainsi qu'à l'aménagement hivernal des biens municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

7. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

A) PETITE CAISSE DES COMITÉS

Au cours du mois de **FÉVRIER** la petite caisse des comités a été utilisée **1 fois** à l'occasion de la Fête des Neiges.

B) LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE MORNEAU

Au cours du mois de **FÉVRIER**, le Centre communautaire Morneau a été loué **12 fois** pour des activités / cours de loisirs ainsi que **7 fois** pour la tenue de rencontres, de réunions ou d'activités personnelles par divers comités ou personnes.

C) UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Utilisation de l'eau potable pour le mois de **FÉVRIER** : **5 172** mètres cubes (À titre de comparaison l'utilisation de l'eau potable pour le mois de **FÉVRIER 2025**: 4 268 mètres cubes).

8. CORRESPONDANCE

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le directeur général et greffier-trésorier, M. Jean-François Dumais.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

9. AUTORISATION POUR UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES (PAFIRSPA)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite déposer une demande au **PAFIRSPA** pour le réaménagement du Parc Élie-Mailloux;

IL EST PROPOSÉ, par la conseillère, M^{me} Claudine Charest et unanimement résolu :

- **QUE** le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Arsène autorise la présentation du projet de réaménagement du Parc Élie-Mailloux au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;
- **QUE** soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Arsène à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux de la Municipalité de Saint-Arsène
Comté de Rivière-du-Loup (Québec)

- **QUE** le conseil municipal de la municipalité de Saint-Arsène désigne, le maire, M. Mario Lebel ainsi que le directeur général, M. Jean-François Dumais comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

2026-048

10. OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC LA FIRME « NORDA STELO » POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS DU PROJET DE RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité poursuit le projet de construction d'un nouveau réservoir d'eau potable ainsi que la mise à niveau de la chambre de vannes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit retenir les services d'une firme d'ingénierie pour la préparation des plans et devis en vue de l'appel d'offres et pour l'accompagnement durant la période d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la firme Norda Stelo a déposé une offre de services conforme aux besoins de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le budget estimé pour ce mandat est de 57 504,68 \$, plus les taxes applicables, et que les honoraires sont établis sous forme de banque d'heures;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle de la Municipalité permet l'octroi d'un contrat de gré à gré lorsque le montant est inférieur au seuil obligeant la tenue d'un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE la firme Norda Stelo possède une connaissance détaillée du dossier, ce qui permet d'optimiser les dépenses du projet, de limiter l'impact financier pour les citoyens et d'assurer la production de plans et devis complets et de qualité;

CONSIDÉRANT QUE la dépense peut être financée à même le fonds affecté pour la protection de l'eau potable, soit le compte 59-159-00-000;

CONSIDÉRANT QUE toute entreprise appelée à conclure un contrat public doit respecter les exigences applicables en matière d'intégrité;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, M. Gilles Michaud et unanimement résolu :

- **D'OCTROYER**, de gré à gré, à la firme Norda Stelo, un contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis et l'accompagnement dans le cadre de l'appel d'offres lié au projet de réservoir d'eau potable et de mise à niveau de la chambre de vannes;
- **D'AUTORISER** une dépense maximale de 57 504,68 \$, plus les taxes applicables;
- **DE PRÉCISER** que le paiement de cette dépense sera effectué à même le fonds affecté pour la protection de l'eau potable, soit le compte 59-159-00-000;
- **D'AUTORISER** le maire M. Mario Lebel et le directeur général M. Jean-François Dumais à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS



Procès-Verbaux de la Municipalité de Saint-Arsène
Comté de Rivière-du-Loup (Québec)

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

N° de résolution
ou annotation

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2026-049

11 AUTORISATION DE VERSER UN MONTANT DE 400 \$ À LA BIBLIOTHÈQUE POUR L'ACHAT DE CERTIFICATS-CADEAUX EN 2026

ATTENDU QUE la bibliothèque organise des tirages mensuels afin de dynamiser la participation des citoyens et de promouvoir les commerces locaux;

ATTENDU QUE l'achat de certificats-cadeaux auprès des marchands locaux contribue à soutenir l'économie de la communauté;

ATTENDU QUE la bibliothèque doit disposer d'un budget annuel pour assurer le bon fonctionnement de ses activités;

IL EST PROPOSÉ, par le conseiller, M. Robin Plourde, et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** le versement d'un montant maximal de 400 \$ pour l'année 2026 afin de procéder à l'achat de certificats-cadeaux auprès des marchands locaux qui seront destinés aux tirages mensuels organisés par la bibliothèque;
- **QUE** la bibliothèque s'engage à remettre les reçus correspondant aux achats effectués dans le cadre de cette autorisation budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-050

12. EMBAUCHE DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION POUR LE CAMP DE JOUR DE LA RELÂCHE 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Arsène organise un camp de jour durant la semaine de relâche qui se tiendra du 2 au 6 mars 2026 destiné aux enfants de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité, l'encadrement et le bon fonctionnement des activités du camp nécessitent l'embauche de personnel qualifié;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite pourvoir les postes suivants : quatre (4) animateurs/animatrices et 1 coordonnateur/coordonnatrice du camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité applique des principes d'équité en matière d'embauche, sans discrimination fondée sur le sexe, le genre ou toute autre caractéristique protégée;

CONSIDÉRANT QUE les conditions salariales doivent refléter l'expérience des personnes engagées;

IL EST PROPOSÉ, par le conseiller, M. Steve St-Pierre, et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** l'embauche de quatre (4) animateurs/animatrices et une coordonnateur/coordonnatrice pour le camp de jour de la relâche 2026;
- **D'ÉTABLIR** les conditions salariales comme suit :
 - Animateurs/animatrices: entre 17 \$ et 19 \$ l'heure, selon l'expérience;



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux de la Municipalité de Saint-Arsène
Comté de Rivière-du-Loup (Québec)

- Coordonnateur/coordonnatrice : entre 21 \$ et 23 \$ l'heure, selon l'expérience;
- **DE MANDATER** la direction générale à procéder à l'embauche du personnel requis, conformément à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

DONS, APPUIS ET PARTICIPATION DU CONSEIL

FERMETURE

13. AFFAIRES NOUVELLES

2026-051

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Mario Lebel donne les directives sur la façon dont il veut que la période de questions se déroule.

Les citoyens présents disposent d'une période de questions de 30 minutes au cours de laquelle ils adressent leurs questions au conseil municipal.

2026-052

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ, par le conseiller, M. Rémi Bélanger, de lever l'ordre du jour puisque ce dernier est épuisé, il est 20 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Président


Mario Lebel, maire

Secrétaire


Jean-François Dumais,
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Mario Lebel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.